

# DECLARATION GENERALE

Ayant entendu Son Excellence le Président Joaquim CHISSANO affirmer dans son adresse à Africités que "Le présent sommet est le corollaire des nombreux efforts entrepris par les Africains pour adopter une approche commune aux défis qui entravent le développement de nos villes" et, ayant entendu lecture du message de Son Excellence Mr. KOFI ANNAN, Secrétaire Général des Nations Unies, par Mme Anna TIBAÏJUKA, Directrice Exécutive de ONU-Habitat.

Les participants à Africités 3, réunis au Sommet de Yaoundé, au Cameroun, le 6 Décembre 2003, déclarent solennellement que :

- 1 La décentralisation perd son sens si elle ne se traduit pas par l'amélioration des conditions de vie de tous les habitants.
- 2 Les autorités locales sont les principaux acteurs de la décentralisation ; elles contribuent à la légitimité des Etats.
- 3 Pour être adaptée et efficiente, l'offre des services locaux doit être le résultat d'une participation démocratique des populations concernées et contribuer à la production locale des biens et services et au renforcement des économies locales.
- 4 L'accès aux services essentiels est le meilleur moyen d'améliorer les conditions de vie et de lutter pour la réduction de la pauvreté, des inégalités et des discriminations.
- 5 L'accès aux services essentiels nécessite une claire articulation des politiques nationales et des politiques locales sur :
  - l'offre de services, les transferts de compétences et de ressources ;
  - la réorganisation des politiques sectorielles, avec un partage des responsabilités et des ressources impliquant des procédures appropriées de transfert
  - le renforcement des économies locales, une démarche de planification économique et sociale et d'aménagement du territoire ;
  - la démocratisation permettant de construire et de renforcer la paix, et d'améliorer la gouvernance locale à travers le partenariat et la participation.
- 6 La paix durable, le développement économique et des politiques claires sont des préconditions à l'amélioration de l'accès aux services de base. Les autorités locales doivent en conséquence s'impliquer dans la sauvegarde de la paix, la prévention des conflits et le développement d'un climat de compréhension mutuelle au sein de la population.
- 7 Les collectivités locales sont les briques de base de l'Union Africaine et un point de départ pertinent pour la construction de l'intégration sous-régionale et régionale.
- 8 Les agences de coopération, en tant que partenaires au développement, en soutenant les autorités locales et la décentralisation peuvent contribuer à la stabilité du monde et au développement durable.
- 9 La mise en place d'une organisation mondiale des villes et gouvernements locaux unis marque un tournant dans la prise en compte du point de vue local dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de développement. Les autorités locales africaines soutiennent fermement cette fusion et vont y apporter leur contribution. Dans un même mouvement, les autorités locales ont décidé elles-mêmes de créer à Yaoundé, une organisation continentale des autorités locales africaines, le CCRA, le Conseil des Communes et Régions d'Afrique. Le CCRA sera désormais le porte parole du mouvement municipal africain.